Nations Unies S/2017/596



# Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2017
Français
Original : anglais

# Quinzième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

## I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2103) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux survenus depuis la publication du précédent rapport en date du 28 avril 2017 (S/2017/371) en ce qui concerne la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

2. Le 20 avril 2017, à Bagdad, mon Représentant spécial adjoint pour l'Iraq (Affaires politiques), György Busztin, a rencontré Nizar al-Khairallah, le Sous-Secrétaire aux relations bilatérales du Ministère iraquien des affaires étrangères. Au menu des discussions étaient l'amélioration des relations entre l'Iraq et le Koweït qui a permis de renforcer la coopération et la coordination sur le dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, et l'excellence de la coopération et de la coordination entre les Ministères iraquiens des affaires étrangères et de la défense, ainsi qu'entre les autorités iraquiennes et leurs interlocuteurs, notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre, qui ont contribué à faire avancer le dossier. Mon Représentant spécial adjoint a encouragé le Ministère à poursuivre sa coordination étroite avec les autorités iraquiennes compétentes sur ces questions et exprimé l'espoir de pouvoir déboucher sur des résultats tangibles grâce à la mise en œuvre d'une approche globale, incluant une coordination et un échange d'informations plus efficaces entre toutes les entités concernées, le contact avec les témoins et l'utilisation de technologies modernes sur les sites d'excavation. Tenant compte des résultats positifs obtenus et de l'augmentation sensible du nombre de témoins qui se présentent spontanément, il a également encouragé les institutions iraquiennes compétentes à poursuivre leurs campagnes d'annonces publiques largement relayées. M. Al-Khairallah a exprimé la volonté sincère et inébranlable du Gouvernement iraquien et sa détermination de continuer à consentir les efforts nécessaires pour engranger des progrès tangibles dans la conclusion du dossier. Il a également déclaré attendre avec intérêt toute suggestion ou proposition de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq susceptible de faire avancer le dossier.

3. Le 3 mai, à Koweït, mon Représentant spécial a rencontré le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, Cheikh Sabah

17-11218 (F) 120717 120717





Khaled al-Hamad al-Sabah, qui a insisté sur les bonnes relations établies entre les deux États ces dernières années et déclaré que le Koweït était disposé à soutenir et à aider l'Iraq dans ses efforts pour rétablir la stabilité et la sécurité après l'État islamique d'Iraq et du Levant. Le cheikh Al-Sabah a également souligné combien était important, du point de vue humanitaire, le dossier des personnes portées disparues et des biens disparus et il a engagé le Gouvernement iraquien à redoubler d'efforts et à mener une action plus énergique pour essayer de retrouver les nationaux du Koweït et d'États tiers, les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. Il a en outre réitéré la volonté de du Koweït de soutenir les efforts que mène l'Iraq, financièrement et techniquement, dans le cadre du mécanisme tripartite.

4. Le 8 mai, à Bagdad, mon Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec l'Ambassadeur du Koweït auprès de l'Iraq, Salem Ghassab Mohammed al-Zamanan, qui a réitéré son souhait de voir davantage de progrès sur le terrain et de clore le dossier après 26 années, soulignant combien il était important que l'Iraq redouble d'efforts pour atteindre les résultats désirés, et ne mésestimant pas dans le même temps l'attachement constant de l'Iraq au règlement de la question.

5. Le 14 juin, à l'issue de ses consultations sur le précédent rapport, le Conseil de sécurité a publié sur l'Iraq et le Koweït, en particulier sur la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, une déclaration à la presse, dans laquelle ses membres se félicitaient des relations bilatérales solides qu'entretiennent les deux pays et rendaient hommage au soutien que continuait d'apporter le Gouvernement koweïtien aux efforts menés par l'Iraq pour assurer la stabilité. Tout en se disant conscients des difficultés énormes auxquelles l'Iraq faisait face, les membres du Conseil ont engagé le Gouvernement iraquien à poursuivre son action en vue d'obtenir des résultats concrets, y compris le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ou la restitution de leurs dépouilles, ainsi que la restitution des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

6. Le 20 juin, le Premier Ministre iraquien, Haider al-Abadi s'est rendu au Koweït dans le cadre d'une tournée diplomatique visant à encourager la coopération régionale, promouvoir des opportunités de développement et soutenir la sécurité et la stabilité dans la région. M. Al-Abadi a souligné que les relations entre l'Iraq et le Koweït s'étaient sensiblement renforcées et que sa visite avait pour objectif de maintenir cette coopération avec le Gouvernement koweïtien et de l'étendre aux domaines ayant trait à la sécurité, à l'économie, à l'agriculture et au commerce.

## II. Activités menées récemment en ce qui concerne le rapatriement et le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou la restitution de leurs dépouilles

7. Au cours de la période considérée, le Ministère iraquien de la défense a continué de recueillir des informations sur un certain nombre de sites d'inhumation potentiels, y compris les sites de Jahra et de la base navale au Koweït, et les sites de Radwaniya, de Khamisiya et de Salman Pak en Iraq. Dans ce cadre, il enquête sur les informations communiquées par des témoins et les recoupent avec celles provenant d'autres institutions gouvernementales pour vérifier les différentes déclarations et localiser de façon précise les sites d'inhumation.

8. Du 11 au 18 avril, des travaux d'excavation ont été effectués par l'équipe technique du Ministère iraquien de la défense sur le site d'inhumation potentiel de

Khamisiya, et à cette occasion, les coordonnées de huit points précis ont été déterminées et 185 fosses ont été mises au jour par détection à la sonde. Aucune dépouille humaine n'y a été trouvée.

9. Du 21 au 27 avril, l'équipe technique du Ministère a effectué, sur un site d'inhumation potentiel de la province de Karbala, des travaux d'excavation au cours desquels 80 fosses ont été mises au jour par détection à la sonde. Les résultats n'ont pas été concluants. L'équipe a en outre effectué des missions d'exploration et d'enquête sur le terrain dans la région, qui lui ont permis de déterminer les coordonnées de 45 points précis qui feront l'objet d'un examen complémentaire.

10. Le 3 mai, à Koweït, mon Représentant spécial s'est entretenu avec les membres du Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre qui ont loué les efforts inlassables déployés par l'Iraq et réitéré leur souhait de voir le règlement du dossier donner des résultats plus tangibles. Les membres du Comité ont fait savoir que, pour assurer un suivi approprié, ils avaient rendu possible un échange d'informations régulier avec le Ministère iraquien de la défense, en particulier entre les sessions du mécanisme tripartite.

11. Le 7 mai, l'équipe technique du Ministère a mené, en présence du conseiller criminalistique du Comité international de la Croix-Rouge, une mission d'exploration sur un site potentiel d'inhumation de la province de Samaouah. À cette occasion, trois points précis ont été indiqués et feront l'objet d'excavations dans l'avenir.

12. Le 9 mai, à Bagdad, mon Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec le chef du Département des organisations internationales du Ministère iraquien des affaires étrangères, Sundus Omar Ali, et lui a indiqué que le Gouvernement iraquien devrait coopérer pleinement avec le mécanisme tripartite, à tous les niveaux, et se servir des technologies nouvelles pour rechercher les personnes portées disparues.

13. Le 15 mai, le Ministère iraquien de la défense a lancé un appel public à témoins sur les chaînes de télévision par satellite iraquiennes, invitant tous ceux qui détiennent des informations sur les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus à se faire connaître.

14. Le 22 mai, pour la première fois en 14 ans, l'Iraq a accueilli à Bagdad une session, la quatre-vingt-dix-neuvième, du Sous-Comité technique du mécanisme tripartite. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq y a participé en qualité d'observateur. Tous les membres ont remercié l'Iraq de son engagement et des efforts qu'il déploie sur le dossier, ainsi que d'avoir accueilli avec succès la réunion à Bagdad, la première à être organisée sous les auspices d'un gouvernement national élu. La délégation iraquienne a déclaré que les plus hautes autorités du pays étaient pleinement attachées à cette obligation internationale et humanitaire. Elle a également indiqué qu'elle entendait continuer à s'investir dans le dossier jusqu'à ce que des résultats positifs soient obtenus pour alléger les souffrances des familles des personnes portées disparues. Le Comité international de la Croix-Rouge et le Koweït ont remercié la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq de son engagement continu et de l'appui constant qu'elle apporte au mécanisme tripartite.

15. Examinant les travaux menés par le Ministère iraquien de la défense sur le site de Khamisiya pendant la période considérée, toutes les parties, insistant sur l'importance du site, sont convenues de continuer à en faire une priorité. La délégation koweïtienne a également souligné que les activités liées au site de Khamisiya devraient être menées suivant une triple approche, comportant notamment une action visant à établir des contacts avec les témoins, des missions d'exploration et d'excavation et la mise à contribution des nouvelles technologies

pour rendre les recherches plus efficaces, qui devraient continuer d'être menées en parallèle. La délégation du Comité international de la Croix-Rouge a informé les membres des progrès accomplis dans le cadre du projet d'examen scientifique approfondi, qui a porté sur un examen des archives, la collecte de documents et l'analyse des données. L'avant-projet de rapport devrait être prêt en août 2017 et être précédé de consultations bilatérales avec les membres du mécanisme tripartite.

16. Le 24 mai, à Bagdad, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq a participé, en qualité d'observateur, à la quarante-quatrième session de la Commission tripartite. La délégation iraquienne a maintenu que le dossier constituait une priorité pour le Gouvernement iraquien, puis elle a réaffirmé son intérêt pour les activités de la Commission, soulignant à la fois l'obligation morale qu'elle avait envers les familles des victimes et sa volonté de continuer à renforcer les relations fraternelles avec le Koweït. La délégation koweïtienne a dit comprendre parfaitement les difficultés que rencontrait le Gouvernement iraquien et souligné qu'il importait que les membres du mécanisme tripartite continuent de travailler en équipe, de collaborer, d'échanger des informations et de se prêter assistance et appui. Elle a également salué l'initiative relative à la conduite d'un examen scientifique approfondi, la jugeant utile et pratique pour renforcer les efforts de recherche sur le terrain, et les campagnes d'annonce publique diffusées par le Ministère iraquien de la défense, qui s'étaient traduites par une augmentation du nombre de personnes se présentant spontanément pour fournir des informations.

17. Au cours de la réunion, le statut d'observateur de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq a été renouvelé et les délégations ont exprimé leur gratitude et leurs remerciements à la Mission pour les efforts qu'elle déploie et l'appui qu'elle apporte au processus humanitaire. Les participants ont réaffirmé la volonté, l'engagement et la détermination de tous les membres à poursuivre l'objectif commun qui est de régler les cas encore pendants des personnes portées disparues. Les participants ont recommandé l'utilisation des nouvelles technologies et l'adoption d'une démarche plus proactive pour établir des contacts avec les experts internationaux et les autres pays ou organisations qui s'intéressent à cette question, l'objectif étant d'échanger des données d'expérience et de faire avancer le dossier.

18. Le 8 juin, à Bagdad, mon Représentant spécial adjoint a rencontré le Conseiller juridique adjoint et Chef du Comité technique chargé du dossier des personnes portées disparues et des biens koweïtiens disparus au Ministère iraquien de la défense, le général de brigade Hazem Qassem Majid. Mon Représentant spécial adjoint a remercié le Gouvernement iraquien d'avoir accueilli les réunions du mécanisme tripartite et s'est félicité de l'atmosphère positive et fructueuse qui y a prévalu. Le général de brigade Majid a souligné l'engagement constant du Gouvernement iraquien concernant le dossier et présenté de façon détaillée les efforts déployés par le Ministère iraquien de la défense pour entrer en contact avec les témoins potentiels en collaboration avec d'autres institutions iraquiennes compétentes.

19. Dans une déclaration faite à la presse le 14 juin après l'examen du précédent rapport, les membres du Conseil de sécurité ont constaté que peu de progrès avaient été réalisés sur cette question récemment et ils ont dit regretter qu'aucun cas de Koweïtiens portés disparus n'ait été réglé et qu'aucun reste humain n'ait été découvert ces 12 dernières années. Ils ont reconnu que des mesures importantes avaient été prises récemment pour relancer le dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, et se sont dits encouragés par la détermination du Ministère iraquien de la défense dont témoignent les activités récentes. Le Conseil s'est en outre vivement réjoui de l'attachement résolu des membres du mécanisme tripartite et de l'entité qui le préside, le Comité international de la Croix-Rouge, et il

a encouragé l'Iraq et le Koweït à collaborer dans le cadre de ce mécanisme pour obtenir de nouveaux résultats tangibles. Il a, à cet égard, souscrit à l'avis que j'ai exprimé selon lequel pour s'assurer du sort des personnes portées disparues et apporter des réponses aux familles endeuillées, un engagement durable, des mesures appropriées et l'adoption de méthodes nouvelles et novatrices permettant de faire avancer le dossier s'imposent.

## III. Activités menées récemment en ce qui concerne la restitution de biens koweïtiens

20. Le 20 avril, au cours de la rencontre avec le Sous-Secrétaire aux relations bilatérales du Ministère iraquien des affaires étrangères à Bagdad, mon Représentant spécial adjoint a pris note des énormes quantités de livres koweïtiens qui se trouvaient dans les bibliothèques des universités de l'ensemble de l'Iraq et encouragé le Ministère à mener à terme leur catalogage et à organiser leur remise officielle au Gouvernement koweïtien. Pour ce qui est des archives nationales, mon Représentant spécial adjoint a souligné leur importance primordiale et renouvelé la proposition de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq relative à la mise en œuvre d'une campagne spécialisée visant à obtenir des informations sur leur emplacement éventuel.

21. Dans la déclaration qu'il a faite à la presse le 14 juin, le Conseil de sécurité a vivement encouragé les Gouvernements iraquien et koweïtien à réunir de nouveau, tous les six mois, le Comité conjoint des biens koweïtiens disparus, comme convenu précédemment.

## IV. Observations

22. La tenue des réunions du Sous-Comité technique et du Comité technique à Bagdad pour la première fois depuis 14 ans marque une nouvelle étape positive dans le renforcement constant et continu des relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït fondées sur le respect mutuel, la bonne volonté et la collaboration entre les deux pays voisins. La compréhension et l'appui dont a fait preuve le Koweït à l'égard de l'Iraq, en particulier sur le dossier, sont louables. Il en va de même de la volonté affichée par le Gouvernement iraquien pour s'acquitter de son obligation internationale morale et humanitaire et de parvenir à des résultats tangibles. Toutefois, l'absence de résultats positifs demeure une source de déception et de frustration pour les deux pays, et notamment pour les familles des personnes portées disparues. Je me fais l'écho des sentiments exprimés lors des dernières réunions du mécanisme tripartite à Bagdad, dont le Conseil de sécurité en a aussi dressé le constat dans sa déclaration du 14 juin. Les mêmes sentiments s'appliquent également au dossier relatif aux biens disparus, sur lequel le Gouvernement iraquien devrait être encouragé à tirer parti de ses relations positives avec le Koweït et à demeurer résolu dans cette entreprise, tout en redoublant d'efforts.

23. Je félicite le Ministère iraquien de la défense pour ses efforts énergiques et ses mesures pratiques visant à obtenir de nouvelles sources d'information susceptibles d'aider à retrouver d'éventuels sites d'inhumation, à suivre et à vérifier des déclarations de témoins et à entreprendre des travaux d'excavation et d'exploration. Au cours de l'année écoulée, le Ministère s'est révélé être un partenaire fiable et sûr dans cet important processus humanitaire. Je l'exhorte à continuer de collaborer avec la même volonté et la même détermination pour clore ce dossier et apporter un réconfort aux familles qui ont perdu des êtres chers. Je continue d'affirmer qu'il importe pour le Gouvernement iraquien de maintenir un soutien institutionnel,

financier, technique et autre, afin de permettre la poursuite des activités liées à cet important effort humanitaire.

24. Je salue le rôle, les conseils et les compétences du Comité international de la Croix-Rouge dans la supervision de ce processus et son engagement constant en faveur de la réussite de cette action humanitaire. Je rends hommage au dévouement des membres du mécanisme tripartite et à leurs contributions à ses activités, qui ont été décisives pour maintenir la détermination nécessaire pour faire avancer le processus. Je reste convaincu que des efforts renouvelés, des idées nouvelles et l'approche multidimensionnelle et globale proposée lors des réunions du mécanisme tripartite pourraient permettre de déboucher sur un résultat positif dans la poursuite de l'objectif commun qui est de retrouver les restes des personnes portées disparues depuis plus de 26 ans.

25. Pour ce qui est des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, j'engage vivement le Gouvernement iraquien à renforcer ses efforts et ses activités.

26. Je me félicite de la confiance placée dans la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq par les Gouvernements koweïtien et iraquien dans ce processus. Je réaffirme la volonté résolue de la Mission, de mon Représentant spécial et de mon Représentant spécial adjoint de continuer de promouvoir, soutenir et faciliter les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour régler le dossier des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus.